



CAHIER DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL 9 mars 2026

Date de mise en ligne : 11 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

Date et heure de réunion : 9 mars 2026 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Maire

Date de convocation : 3 mars 2026

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Noël BEAUDOIN ; M. Richard GESLIN, absent, a donné pouvoir à M. Vincent GOUIN ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à Mme Catherine BAILLEUL ; M. Anthony TESSIER, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : Mme Lucie PAUL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 18

* * * * *

DEL-26-011 - Vote du compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget général, établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort-Sur-Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2025, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 711 140,27 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement : 2 116 087,00 €

Détail du résultat de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	550 006,26 €	013	atténuation de charges	29 582,14 €
012	charges de personnel	904 668,37 €	70	produits des services	229 668,41 €
014	atténuation de produits	3 450,00 €	73	impôts et taxes (sauf 731)	337 563,43 €
65	autres charges de gestion courante	257 607,43 €	731	fiscalité locale	944 927,00 €
66	charges financières	31 060,24 €	74	dotations, participations	804 088,09 €
67	charges exceptionnelles	8 371,88 €	75	autres produits	104 020,35 €
68	dotations aux provisions et dépréciations	- €	76	produits financiers	4,56 €
042	opérations d'ordre	65 480,18 €	77	produits exceptionnels	62 949,92 €
			78	reprise sur amortissements, provisions	- €
			042	opérations d'ordre	18 980,73 €
TOTAL		1 820 644,36 €	TOTAL		2 531 784,63 €
	résultat de l'exercice	711 140,27 €			
	résultat antérieur	- €			
	résultat de clôture	711 140,27 €			

Détail du résultat de la section d'investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
20	immobilisations incorporelles	11 581,05 €	13	subvention d'investissement	66 984,04 €
204	subventions d'équipement versées	6 703,94 €	16	emprunts et dettes assimilées	776,07 €
21	immobilisations corporelles	369 762,06 €	23	immobilisations en cours	- €
23	immobilisation en cours	197 647,67 €	10	dotations, fonds divers et réserve	67 847,80 €
27	autres immobilisations financières	173 531,75 €	1068	excédent de fonctionnement	707 322,12 €
16	emprunts et dettes assimilées	216 731,29 €	27	autres immobilisations financières	129 438,74 €
020	dépenses imprévues	- €	024	produits de cessions	- €
040	opérations d'ordre	18 980,73 €	20	immobilisations corporelles	- €
041	opérations patrimoniales	150 813,01 €	021	virement de la section de fonctionnement	- €
			040	opérations d'ordre	65 480,18 €
			041	opérations patrimoniales	150 813,01 €
	TOTAL	1 145 751,50 €		TOTAL	1 188 661,96 €
	résultat de l'exercice	42 910,46 €			
	résultat antérieur	2 073 176,54 €			
	intégration opération d'ordre	- €			
	résultat de clôture	2 116 087,00 €			

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote. La présidence est confiée à M. Jean-Noël BEAUDOIN, 1^{er} adjoint.

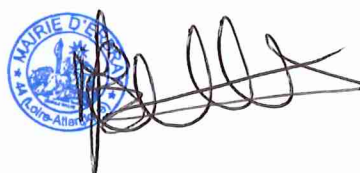
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget général, établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort-Sur-Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2025, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :
 - o Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 711 140,27 €
 - o Résultat de clôture de la section d'investissement : 2 116 087,00 €

Erbray, le 9 mars 2026

Le 1^{er} adjoint,

Jean-Noël BEAUDOIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

Date et heure de réunion : 9 mars 2026 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Maire

Date de convocation : 3 mars 2026

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Noël BEAUDOIN ; M. Richard GESLIN, absent, a donné pouvoir à M. Vincent GOUIN ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à Mme Catherine BAILLEUL ; M. Anthony TESSIER, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : Mme Lucie PAUL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 18

* * * * *

DEL-26-012 - Vote du compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe assainissement collectif

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe assainissement collectif, établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort-Sur-Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2025, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 905,20 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement : 1 134 968,92 €

Détail du résultat de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	165 878,69 €	70	produits des services	73 411,39 €
012	charges de personnel	4 536,89 €	75	autres produits	- €
65	autres charges de gestion courante	- €	042	opérations d'ordre	44 683,55 €
66	charges financières	10 759,26 €			
68		- €			
042	opérations d'ordre	81 444,18 €			
	TOTAL	262 619,02 €		TOTAL	118 094,94 €
	résultat de l'exercice	- 144 524,08 €			
	résultat antérieur	145 429,28 €			
	résultat de clôture	905,20 €			

Détail du résultat de la section d'investissement

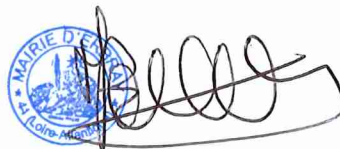
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
20	Immobilisations incorporelles	- €	13	dotations, fonds divers et réserve	11 554,57 €
21	Immobilisations corporelles	- €	16	opérations d'ordre	800 000,00 €
23	Immobilisations en cours	18 400,00 €	10	dotations, fonds divers et réserve	- €
16	emprunts et dettes assimilées	30 983,39 €	021	virement de la section d'exploitation	- €
040	subvention d'investissement	44 683,55 €	040	opérations d'ordre	81 444,18 €
TOTAL		94 066,94 €	TOTAL		892 998,75 €
résultat de l'exercice		798 931,81 €			
résultat antérieur		336 037,11 €			
résultat de clôture		1 134 968,92 €			

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote. La présidence est confiée à M. Jean-Noël BEAUDOIN, 1^{er} adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe assainissement collectif établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort-Sur-Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2025, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :
 - Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 905,20 €
 - Résultat de clôture de la section d'investissement : 1 134 968,92 €

Erbray, le 9 mars 2026
Le 1^{er} adjoint,
Jean-Noël BEAUDOIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

Date et heure de réunion : 9 mars 2026 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Maire

Date de convocation : 3 mars 2026

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Noël BEAUDOIN ; M. Richard GESLIN, absent, a donné pouvoir à M. Vincent GOUIN ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à Mme Catherine BAILLEUL ; M. Anthony TESSIER, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : Mme Lucie PAUL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 18

* * * * *

DEL-26-013 - Vote du compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe lotissement Le Carrousel

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe lotissement le Carrousel, établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort Sur Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2025, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 0 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement : 0 €

Détail du résultat de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	- €	70	produits des services	27 247,50 €
042	opérations d'ordre	339 982,81 €	75	autres produits de gestion courante	16 710,06 €
			042	opérations d'ordre	- €
TOTAL		339 982,81 €	TOTAL		43 957,56 €
résultat de l'exercice		- 296 025,25 €			
résultat antérieur (002)		296 025,25 €			
résultat de clôture		- €			

Détail du résultat de la section d'investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
16	emprunts et dettes assimilées	129 438,74 €	040	opérations d'ordre	339 982,81 €
040	opération d'ordre	- €			
TOTAL		129 438,74 €	TOTAL		339 982,81 €
résultat de l'exercice		210 544,07 €			
résultat antérieur		- 210 544,07 €			
résultat de clôture		- €			

Conformément à la délibération du 30 juin 2025, le budget annexe Le Carrousel est clôturé à la date du 31/12/2025.

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote. La présidence est confiée à M. Jean-Noël BEAUDOIN, 1^{er} adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe lotissement le Carrousel établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort-Sur-Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2025, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :
 - Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 0 €
 - Résultat de clôture de la section d'investissement : 0 €

Erbray, le 9 mars 2026

Le 1^{er} adjoint,

Jean-Noël BEAUDOIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

Date et heure de réunion : 9 mars 2026 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Maire

Date de convocation : 3 mars 2026

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Noël BEAUDOIN ; M. Richard GESLIN, absent, a donné pouvoir à M. Vincent GOUIN ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à Mme Catherine BAILLEUL ; M. Anthony TESSIER, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : Mme Lucie PAUL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 18

* * * * *

DEL-26-014 - Vote du compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe lotissement la Pommeraie

Madame le maire proposera au Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe lotissement La Pommeraie collectif, établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort Sur Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2025, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 0 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement : 113 409,22 €

Détail du résultat de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	74 790,78 €	70	produits des services	- €
042	opérations d'ordre	94 348,37 €	77	produits spécifiques	- €
			042	opérations d'ordre	169 139,15 €
TOTAL		169 139,15 €	TOTAL		169 139,15 €
résultat de l'exercice		- €			
résultat antérieur		- €			
résultat de clôture		- €			

Détail du résultat de la section d'investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
16	emprunts et dettes assimilées	- €	16	Emprunts et dettes assimilées	173 531,75 €
040	opération d'ordre	169 139,15 €	040	opérations d'ordre	94 348,37 €
TOTAL		169 139,15 €	TOTAL		267 880,12 €
résultat de l'exercice		98 740,97 €			
résultat antérieur		14 668,25 €			
résultat de clôture		113 409,22 €			

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote. La présidence est confiée à M. Jean-Noël BEAUDOIN, 1^{er} adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe lotissement la Pommeraie établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort-Sur-Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2025, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :
 - Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 0 €
 - Résultat de clôture de la section d'investissement : 113 409,22 €

Erbray, le 9 mars 2026
Le 1^{er} adjoint,
Jean-Noël BEAUDOIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

Date et heure de réunion : 9 mars 2026 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Maire

Date de convocation : 3 mars 2026

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Noël BEAUDOIN ; M. Richard GESLIN, absent, a donné pouvoir à M. Vincent GOUIN ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à Mme Catherine BAILLEUL ; M. Anthony TESSIER, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : Mme Lucie PAUL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 19

* * * * *

DEL-26-015 – Affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget général

Madame la Maire rappelle que le Conseil a approuvé les résultats du compte financier unique 2025 du budget annexe assainissement collectif faisant apparaître :

	FONCTIONNEMENT (F)		INVESTISSEMENT (I)	
	Recettes (R)	Dépenses (D)	Recettes (R)	Dépenses (D)
Résultat ou solde reporté (a)			2 073 176,54 €	
Réalisé 2025 (b)	2 531 784,63 €	1 820 644,36 €	1 188 661,96 €	1 145 751,50 €
TOTAL (a+b)	2 531 784,63 €	1 820 644,36 €	3 261 838,50 €	1 145 751,50 €
Solde d'exécution budgétaire (R-D) (d)	711 140,27 €		2 116 087,00 €	
Restes à réaliser (e)			167 476,00 €	661 474,79 €
Solde d'exécution avec RAR (d-e)	711 140,27 €		1 622 088,21 €	
Solde cumulé (F+I)	2 333 228,48 €			

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

- En fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 711 140,27 € à affecter
 - Affectation de 711 140,27 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte R 1068)
- En investissement : résultat de clôture excédentaire de 2 073 176,54 € à affecter
 - Affectation de 2 116 087,00 € en solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement (compte R 001)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :
- En fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 711 140,27 € à affecter
 - Affectation de 711 140,27 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte R 1068)
- En investissement : résultat de clôture excédentaire de 2 073 176,54 € à affecter
 - Affectation de 2 116 087,00 € en solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement (compte R 001)

Erbray, le 9 mars 2026
Le Maire,
Isabelle DUFOURD-BOUCHET

Accusé de réception en préfecture
044-214400541-20260309-DEL-26-015-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

Date et heure de réunion : 9 mars 2026 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Maire

Date de convocation : 3 mars 2026

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Noël BEAUDOIN ; M. Richard GESLIN, absent, a donné pouvoir à M. Vincent GOUIN ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à Mme Catherine BAILLEUL ; M. Anthony TESSIER, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : Mme Lucie PAUL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 19

* * * * *

DEL-26-016 - Affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe assainissement collectif

Madame la Maire rappelle que le Conseil a approuvé les résultats du compte financier unique 2025 du budget annexe assainissement collectif faisant apparaître :

	FONCTIONNEMENT (F)		INVESTISSEMENT (I)	
	Recettes (R)	Dépenses (D)	Recettes (R)	Dépenses (D)
Résultat ou solde reporté (a)	145 429,28 €		336 037,11 €	
Réalisé 2025 (b)	118 094,94 €	262 619,02 €	892 998,75 €	94 066,94 €
TOTAL (a+b)	263 524,22 €	262 619,02 €	1 229 035,86	94 066,94 €
Solde d'exécution budgétaire (R-D) (d)	905,20 €		1 134 968,92 €	
Restes à réaliser (e)				
Solde d'exécution avec RAR (d-e)	905,20 €		1 134 968,92 €	
Solde cumulé (F+I)	1 135 874,12 €			

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

- En fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 905,20 € à affecter
 - Affectation de 905,20 € en excédent reporté en section de fonctionnement (compte R 002)
- En investissement : résultat de clôture excédentaire de 1 134 968,92 € à affecter
 - Affectation de 1 134 968,92 € en solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement (compte R 001)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :
- En fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 905,20 € à affecter
 - Affectation de 905,20 € en excédent reporté en section de fonctionnement (compte R 002)
- En investissement : résultat de clôture excédentaire de 1 134 968,92 € à affecter
 - Affectation de 1 134 968,92 € en solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement (compte R 001)

Erbray, le 9 mars 2026

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET

Accusé de réception en préfecture
044-214400541-20260309-DEL-26-016-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

Date et heure de réunion : 9 mars 2026 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Maire

Date de convocation : 3 mars 2026

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Noël BEAUDOIN ; M. Richard GESLIN, absent, a donné pouvoir à M. Vincent GOUIN ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à Mme Catherine BAILLEUL ; M. Anthony TESSIER, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : Mme Lucie PAUL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 19

* * * * *

DEL-26-017 - Affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe lotissement la Pommeraie

Madame la Maire rappelle que le Conseil a approuvé les résultats du compte financier unique 2025 du budget annexe lotissement la Pommeraie faisant apparaître :

	FONCTIONNEMENT (F)		INVESTISSEMENT (I)	
	Recettes (R)	Dépenses (D)	Recettes (R)	Dépenses (D)
Résultat ou solde reporté (a)	0 €	0 €	14 668,25 €	0 €
Réalisé 2025 (b)	169 139,15 €	169 139,15 €	267 880,12 €	169 139,15 €
TOTAL (a+b)	169 139,15 €	169 139,15 €	282 548,37 €	169 139,15 €
Solde d'exécution budgétaire (R-D) (d)	0 €		113 409,22 €	
Restes à réaliser (e)				
Solde d'exécution avec RAR (d-e)	0 €		113 409,22 €	
Solde cumulé (F+I)	113 409,22 €			

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

- En fonctionnement : résultat de clôture de 0 €
- En investissement : résultat de clôture excédentaire de 113 409,22 € à affecter
 - Affectation de 113 409,22 € en solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement (compte R 001)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :
- En fonctionnement : résultat de clôture de 0 €
- En investissement : résultat de clôture excédentaire de 113 409,22 € à affecter
 - Affectation de 113 409,22 € en solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement (compte R 001)

Erbray, le 9 mars 2026

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET

Accusé de réception en préfecture
044-214400541-20260309-DEL-26-017-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

Date et heure de réunion : 9 mars 2026 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Maire

Date de convocation : 3 mars 2026

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Noël BEAUDOIN ; M. Richard GESLIN, absent, a donné pouvoir à M. Vincent GOUIN ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à Mme Catherine BAILLEUL ; M. Anthony TESSIER, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : Mme Lucie PAUL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 19

* * * * *

DEL-26-018 - Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

Madame la Maire rappelle que, depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier de recettes fiscales de la commune est composé de :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties

En cette année électorale, le vote du budget intervient plus tôt que d'ordinaire. Ce calendrier contraint a une incidence directe sur les conditions dans lesquelles ce vote intervient : la commune ne dispose pas encore, à ce stade, de l'état 1259 que les services de la Direction Générale des Finances Publiques transmettent habituellement aux collectivités et qui récapitule les bases prévisionnelles d'imposition servant de fondement au calcul des recettes fiscales.

En l'absence de ce document, il a été nécessaire de construire une simulation afin d'estimer le produit fiscal attendu pour 2026. Cette simulation a été réalisée à partir des bases définitives de l'année 2025, qui constituent la donnée la plus fiable disponible à ce jour. Il convient de souligner que ces bases définitives 2025 se sont révélées en retrait par rapport aux bases prévisionnelles qui avaient été annoncées dans l'état 1259 de l'an passé, confirmant qu'il convient d'aborder ces estimations avec prudence. Sur ces bases définitives 2025, a été appliquée une progression de 0,8 %, correspondant à la dynamique attendue des bases d'imposition au 1er janvier 2026.

	Bases 2026 simulées	Taux 2026 proposés	Produits 2026 estimés
Taxe foncière sur le bâti	2 704 640	28,01%	757 570 €
Taxe foncière sur le non-bâti	312 357	42,97%	134 220 €
Taxe d'habitation résidences secondaires	58 894	14,62 %	8 610 €
		TOTAL	900 399,95 €

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer les taux d'imposition pour 2026 comme suit :
 - Taxe sur le foncier bâti : **28,01 %**
 - Taxe sur le foncier non bâti : **42,97 %**
 - Taxe d'habitation résidences secondaires : **14,62 %**
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition de 2025 et de les fixer pour 2026 à :

	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	28,01%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties	42,97%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	14,62%

2. **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Erbray, le 9 mars 2026

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

Date et heure de réunion : 9 mars 2026 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Maire

Date de convocation : 3 mars 2026

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Noël BEAUDOIN ; M. Richard GESLIN, absent, a donné pouvoir à M. Vincent GOUIN ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à Mme Catherine BAILLEUL ; M. Anthony TESSIER, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : Mme Lucie PAUL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 19

* * * * *

DEL-26-019 - Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action sociale (CCAS) d'Erbray au titre de l'année 2026

Madame la Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public communal administratif, est responsable de l'aide sociale au niveau locale. Son budget s'équilibre notamment grâce à une subvention versée par le budget principal de la commune.

Pour 2026, considérant ses besoins de financement, il est proposé d'allouer une subvention d'équilibre de 1 885,16 € au CCAS.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'attribuer au Centre Communal d'Action Social d'Erbray, une subvention d'un montant de 1 885,16 € pour l'exercice 2026 ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 657362 en dépenses au budget principal 2026 de la commune ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. **ATTRIBUE** au Centre Communal d'Action Social d'Erbray, une subvention d'un montant de 1 885,16 € pour l'exercice 2026 ;
2. **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 657362 en dépenses au budget principal 2025 de la commune ;
3. **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Erbray, le 9 mars 2026

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Accusé de réception en préfecture
044-214400541-20260309-DEL-26-019-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

Date et heure de réunion : 9 mars 2026 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Maire

Date de convocation : 3 mars 2026

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Noël BEAUDOIN ; M. Richard GESLIN, absent, a donné pouvoir à M. Vincent GOUIN ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à Mme Catherine BAILLEUL ; M. Anthony TESSIER, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : Mme Lucie PAUL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 19

* * * * *

DEL-26-020 - Crédits scolaires 2026

Monsieur Jean-Noël BEAUDOIN, adjoint, propose au Conseil municipal d'ouvrir, pour l'exercice 2026, les crédits suivants pour l'achat de fournitures scolaires :

LA ROSE DES VENTS		
Objet	Montant plafond	Observations
Crédits de direction	500 €	Forfait annuel pour la direction
Crédits livres bibliothèque	300 €	Forfait annuel pour l'école
Crédits matériel pédagogique	3 600 €	300 € par classe ouverte au 1 ^{er} janvier de l'année en cours
Crédits matériel pédagogique	300 €	Si classe ULIS ouverte au 1 ^{er} septembre 2026
Crédits fournitures scolaires	32 €	Par élève scolarisé au 1 ^{er} janvier de l'année en cours
<i>N.B. : Les factures correspondantes sont directement mandatées par la mairie dans la limite des crédits alloués</i>		

SAINTE ANNE		
Objet	Montant plafond	Observations
Crédits fournitures scolaires	32 €	Par élève <u>erbréen</u> scolarisé au 1 ^{er} janvier de l'année en cours
<i>N.B. : Les factures sont payées directement par l'école puis remboursées par la mairie dans la limite des crédits alloués</i>		

AUTRES		
Objet	Montant plafond	Observations
Bons de fournitures scolaires	35 €	Par élève erbréen scolarisé au sein d'un établissement du second degré jusqu'au 18 ^{ème} anniversaire (dans l'année) Distribution en septembre de l'année en cours, sur présentation d'un certificat de scolarité (et d'un justificatif de domicile si nécessaire), valable jusqu'au 15 décembre de l'année en cours.

Crédits RASED	1 €	Par élève scolarisé à l'école publique avec pour référence les effectifs de l'année N-1
---------------	-----	---

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'allouer les crédits, tels que définis ci-avant, pour l'achat de fournitures scolaires ;
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2026 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. **DECIDE** d'allouer les crédits, tels que définis ci-avant, pour l'achat de fournitures scolaires ;
2. **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2026 ;
3. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Erbray, le 9 mars 2026

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

Date et heure de réunion : 9 mars 2026 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Maire

Date de convocation : 3 mars 2026

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Noël BEAUDOIN ; M. Richard GESLIN, absent, a donné pouvoir à M. Vincent GOUIN ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à Mme Catherine BAILLEUL ; M. Anthony TESSIER, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : Mme Lucie PAUL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 19

* * * * *

DEL-26-021 - Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte Anne

Monsieur Jean-Noël BEAUDOIN, adjoint, présente au Conseil municipal le détail des coûts moyens d'un élève de maternelle et d'un élève d'élémentaire scolarisés à la Rose des Vents pour 2026 (sur la base des dépenses de fonctionnement éligibles 2025) :

- coût moyen d'un maternel : 1 479,41 €
- coût moyen d'un élémentaire : 428,52 €

Objet	Maternelle	Elémentaire	Rappel montant 2025	
			Maternelle	Elémentaire
Chapitre 011 – Charges à caractère général	26 128,43 €	32 232,47 €	29 044,77 €	35 519,46 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	92 224,44 €	23 046,64 €	85 571,72 €	19 661,33 €
TOTAL	118 352,87 €	55 279,12 €	114 616,49 €	55 180,79 €
Nombre d'élèves scolarisés à La Rose des Vents (moyenne 2025)	80	129	75	133
Coût moyen de fonctionnement par élève	1 479,41 €	428,52 €	1 528,22 €	414,89 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- de verser une participation de 1 479,41 € par élève de maternelle et 428,52 € par élève d'élémentaire à l'OGEC de l'école privée Sainte Anne pour l'année 2026 ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2026 ;
- de dire que cette participation sera actée à travers la signature d'un avenant à la convention relative aux frais de fonctionnement de l'école privée ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant de réactualisation du coût d'un élève, et à pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. **DECIDE** de verser une participation de 1 479,41 € par élève de maternelle et 428,52 € par élève d'élémentaire à l'OGEC de l'école privée Sainte Anne pour l'année 2026 ;
2. **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026 ;
3. **DIT** que cette participation sera actée à travers la signature d'un avenant à la convention relative aux frais de fonctionnement de l'école privée ;
4. **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant de réactualisation du coût d'un élève, et à pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Erbray, le 9 mars 2026

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET



SEANCE DU 9 MARS 2026

Conseillers votants : 19

* * * * *

Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	697 902,20 €	013	atténuation de charges	11 218,15 €
012	charges de personnel	989 570,00 €	70	produits des services	216 763,96 €
65	autres charges de gestion courante	260 000,00 €	73	impôts et taxes	328 902,14 €
014	atténuation de produits	5 500,00 €	731	fiscalité locale	941 800,00 €
66	charges financières	26 590,71 €	74	dotations, participations	757 959,75 €
67	charges exceptionnelles	2 700,00 €	75	autres produits	88 117,72 €
68	dotation aux amortissements	500,00 €	76	produits financiers	- €
022	dépenses imprévues	- €	77	produits exceptionnels	- €
023	virement section investissement	381 727,59 €	042	opérations d'ordre	20 000,00 €
042	opérations d'ordre	271,22 €			
	TOTAL	2 364 761,72 €		TOTAL	2 364 761,72 €

Section d'investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
20	immobilisations incorporelles	7 781,69 €	13	subvention d'investissement	212 122,15 €
204	subventions d'équipement versées	171 099,29 €	16	emprunts et dettes assimilées	- €
21	immobilisations corporelles	599 249,62 €	23	immobilisations en cours	- €
23	immobilisation en cours	894 157,16 €	10	dotations, fonds divers et réserve	65 565,29 €
16	emprunts et dettes assimilées	218 615,19 €	1068	excédent de fonctionnement	711 140,27 €
26	Participations et créances rattachées	- €	27	autres immobilisations financières	- €
27	Autres immobilisations financières	1 084 111,78 €	024	produits de cessions	2 100,00 €
020	dépenses imprévues	- €	021	virement de la section de fonctionnement	381 727,59 €
040	opérations d'ordre	20 000,00 €	040	opérations d'ordre	271,22 €
041	opérations patrimoniales	- €	041	opérations patrimoniales	- €
	Restes à réaliser	661 474,79 €		Restes à réaliser	167 476,00 €
			001	excédent antérieur reporté	2 116 087,00 €
	TOTAL	3 656 489,52 €		TOTAL	3 656 489,52 €

Résultat de clôture de 2 116 087.00 € affecté au budget 2026 (compte 001 : excédent antérieur reporté)

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'arrêter le budget principal pour l'exercice 2026 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	1 982 762,91 €	2 344 761,72 €	2 975 014,73 €	990 927,71 €
Mouvements d'ordre	381 998,81 €	20 000,00 €	20 000,00 €	381 998,81 €
Solde d'exécution reporté	- €	- €	- €	2 116 087,00 €
TOTAL	2 364 761,72 €	2 364 761,72 €	2 995 014,73 €	3 489 013,52 €
RAR	- €	- €	661 474,79 €	167 476,00 €
TOTAL	2 364 761,72 €	2 364 761,72 €	3 656 489,52 €	3 656 489,52 €

- d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1. ARRETE** le budget principal pour l'exercice 2026 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	1 982 762,91 €	2 344 761,72 €	2 975 014,73 €	990 927,71 €
Mouvements d'ordre	381 998,81 €	20 000,00 €	20 000,00 €	381 998,81 €
Solde d'exécution reporté	- €	- €	- €	2 116 087,00 €
TOTAL	2 364 761,72 €	2 364 761,72 €	2 995 014,73 €	3 489 013,52 €
RAR	- €	- €	661 474,79 €	167 476,00 €
TOTAL	2 364 761,72 €	2 364 761,72 €	3 656 489,52 €	3 656 489,52 €

- 2. AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- 3. AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Erbray, le 9 mars 2026

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

Date et heure de réunion : 9 mars 2026 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Maire

Date de convocation : 3 mars 2026

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Noël BEAUDOIN ; M. Richard GESLIN, absent, a donné pouvoir à M. Vincent GOUIN ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à Mme Catherine BAILLEUL ; M. Anthony TESSIER, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : Mme Lucie PAUL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 19

* * * * *

DEL-26-023 - Budget primitif 2026 du budget annexe assainissement collectif

Madame la Maire présente le projet du budget primitif 2026 du budget annexe assainissement collectif, établi selon la nomenclature M49 et voté au chapitre :

Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	230 600,00 €	70	produits des services	294 400,00 €
012	charges de personnel	6 000,00 €	77	produits exceptionnels	33 000,00 €
65	autres charges	500,00 €	042	opérations d'ordre	54 905,37 €
66	charges financières	25 570,21 €			
67	charges exceptionnelles	- €			
68	dotation aux amortissements	500,00 €			
022	dépenses imprévues	- €			
023	autofinancement complémentaire invest.	36 592,68 €			
042	opérations d'ordre	83 447,68 €			
			002	excédent antérieur reporté	905,20 €
TOTAL		383 210,57 €	TOTAL		383 210,57 €

Section d'investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
20	immobilisation incorporelles	1 000,00 €	13	subvention d'investissement	350 000,00 €
21	immobilisations incorp. en cours	119 873,60 €	16	emprunts et dettes	- €
23	immobilisations corpo. en cours	1 400 000,00 €	021	autofinancement complémentaire	36 592,68 €
16	emprunts et dettes assimilées	29 230,31 €	040	opérations d'ordre	83 447,68 €
040	opérations d'ordre	54 905,37 €			
			001	excédent antérieur reporté	1 134 968,92 €
TOTAL		1 605 009,28 €	TOTAL		1 605 009,28 €

Résultat de clôture de 905,20 € à affecté au budget 2026 (compte 002 : excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture de 1 134 968,92 € affecté au budget 2026 (compte 001 : excédent antérieur reporté)

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'arrêter le budget annexe assainissement collectif pour l'exercice 2026 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	263 170,21 €	327 400,00 €	1 550 103,91 €	350 000 €
Mouvements d'ordre	120 040,36 €	54 905,37 €	54 905,37 €	120 040,36 €
Solde d'exécution reporté	- €	905,20 €	- €	1 134 968,92 €
TOTAL	383 210,57 €	383 210,57 €	1 605 009,28 €	1 605 009,28 €
RAR	- €	- €	- €	- €
TOTAL	383 210,57 €	383 210,57 €	1 605 009,28 €	1 605 009,28 €

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. **ARRETE** le budget annexe assainissement collectif pour l'exercice 2026 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	263 170,21 €	327 400,00 €	1 550 103,91 €	350 000 €
Mouvements d'ordre	120 040,36 €	54 905,37 €	54 905,37 €	120 040,36 €
Solde d'exécution reporté	- €	905,20 €	- €	1 134 968,92 €
TOTAL	383 210,57 €	383 210,57 €	1 605 009,28 €	1 605 009,28 €
RAR	- €	- €	- €	- €
TOTAL	383 210,57 €	383 210,57 €	1 605 009,28 €	1 605 009,28 €

2. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Erbray, le 9 mars 2026

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

Date et heure de réunion : 9 mars 2026 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Maire

Date de convocation : 3 mars 2026

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Noël BEAUDOIN ; M. Richard GESLIN, absent, a donné pouvoir à M. Vincent GOUIN ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à Mme Catherine BAILLEUL ; M. Anthony TESSIER, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : Mme Lucie PAUL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 19

* * * * *

DEL-26-024 - Budget primitif 2026 du budget annexe lotissement la Pommeraie

Madame la Maire présente le projet du budget primitif 2026 du budget annexe lotissement La Pommeraie, établi selon la nomenclature M57 et voté au chapitre :

Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	1 197 521,00 €	70	produits des services	- €
042	opérations d'ordre	169 139,15 €	042	opérations d'ordre	1 366 660,15 €
	TOTAL	1 366 660,15 €		TOTAL	1 366 660,15 €

Section d'investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
16	emprunts et dettes assimilées	- €	16	emprunts et dettes assimilées	1 084 111,78 €
040	opération d'ordre	1 366 660,15 €	040	opérations d'ordre	169 139,15 €
			001	résultat investissement reporté	113 409,22 €
	TOTAL	1 366 660,15 €		TOTAL	1 366 660,15 €

Résultat de clôture de 113 409,22 € affecté au budget 2026 (compte 001 : excédent antérieur reporté)

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'arrêter le budget annexe lotissement La Pommeraie pour l'exercice 2026 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	1 197 521,00 €	- €	- €	1 084 111,78 €
Mouvements d'ordre	169 139,15 €	1 366 660,15 €	1 366 660,15 €	169 139,15 €
Solde d'exécution reporté	- €	- €	- €	113 409,22 €
TOTAL	1 366 660,15 €	1 366 660,15 €	1 366 660,15 €	1 366 660,15 €
RAR	- €	- €	- €	- €
TOTAL	1 366 660,15 €	1 366 660,15 €	1 366 660,15 €	1 366 660,15 €

- d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. **ARRETE** le budget annexe lotissement la Pommeraie pour l'exercice 2026 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	1 197 521,00 €	- €	- €	1 084 111,78 €
Mouvements d'ordre	169 139,15 €	1 366 660,15 €	1 366 660,15 €	169 139,15 €
Solde d'exécution reporté	- €	- €	- €	113 409,22 €
TOTAL	1 366 660,15 €	1 366 660,15 €	1 366 660,15 €	1 366 660,15 €
RAR	- €	- €	- €	- €
TOTAL	1 366 660,15 €	1 366 660,15 €	1 366 660,15 €	1 366 660,15 €

2. **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
3. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération

Erbray, le 9 mars 2026

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

Date et heure de réunion : 9 mars 2026 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Maire

Date de convocation : 3 mars 2026

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Noël BEAUDOIN ; M. Richard GESLIN, absent, a donné pouvoir à M. Vincent GOUIN ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à Mme Catherine BAILLEUL ; M. Anthony TESSIER, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : Mme Lucie PAUL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 19

* * * * *

DEL-26-025 - Autorisation de lancer les marchés de travaux pour l'aménagement du lotissement la Pommeraie

Madame la Maire rappelle que par délibération du 3 avril 2023 le Conseil municipal a décidé de l'ouverture d'un budget annexe lotissement La Pommeraie afin d'identifier les opérations comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente des lots à bâtir. Dans ce cadre, par décision du Maire en date du 10 septembre 2024, un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec la société QUARTA pour un montant de 72 200 € HT.

L'année 2025 a été consacrée à la réalisation des études préalables et au dépôt du permis d'aménager qui se sont achevées avec la validation de l'avant-projet définitif (APD). A l'issue de cette phase, l'enveloppe de travaux est désormais estimée à 1 146 021,00 € HT

Considérant les plus-values induites par un phasage, il a été décidé que les travaux seraient réalisés en une seule tranche à partir du mois de mai pour une durée de cinq mois (hors travaux de finition qui seront réalisés ultérieurement).

L'avant-projet définitif et les dossiers d'autorisation administrative étant déposées, il est désormais possible de préparer le dossier de consultation des entreprises.

Déroulement de la consultation :

- La valeur du marché étant estimée à environ 733 517,00 € HT, la consultation est organisée selon une procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande publique.
- Un avis de mise en concurrence sera publié dans un support habilité à recevoir des annonces légales (Shal) et sur le profil acheteur de la commune.
- Le marché sera alloti comme suit :
 - LOT 1 TERRASSEMENTS, VOIRIES (estimé à 415 508,00 € HT)
 - LOT 2 RESEAUX EU EP (estimé à 205 353,00 € HT)
 - LOT 3 ESPACES VERTS ET MOBIBLIER (estimé à 76 656,00 € HT)
- Les offres seront analysées au regard des critères suivants :
 1. Offre de prix (55 points) :
 2. Valeur technique de l'offre (40 points) :
 - ❖ Adéquation des moyens humains et matériels avec le chantier (12 points)
 - ❖ Fiches techniques, matériaux et matériel (3 points)
 - ❖ Expérience de l'équipe d'encadrement sur des chantiers similaires (18 points)

- ❖ Phasage et planning (5 points)
 - ❖ Mesures prévues pour assurer la sécurité, l'hygiène, la gestion des déchets et des nuisances (2 points)
3. Prise en compte du développement durable et bas carbone (5 points) :
- La Commune se réserve le droit de négocier avec un ou plusieurs candidats.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte du lancement de la consultation, en application de l'article L.2123-1 du code de la Commande Publique, pour le marché public de travaux relatif à l'aménagement du lotissement communal la Pommeraie ;
- d'autoriser la Maire, ou son représentant, à attribuer le marché dans la limite de 733 517,00 € HT ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- de donner pouvoir au Maire, ou son représentant, pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. **PREND ACTE** du lancement de la consultation, en application de l'article L.2123-1 du code de la Commande Publique, pour le marché public de travaux relatif à l'aménagement du lotissement communal la Pommeraie ;
2. **AUTORISE** la Maire, ou son représentant, à attribuer le marché dans la limite de 733 517,00 € HT ;
3. **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
4. **DONNE POUVOIR** au Maire, ou son représentant, pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Erbray, le 9 mars 2026

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

Date et heure de réunion : 9 mars 2026 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Maire

Date de convocation : 3 mars 2026

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Noël BEAUDOIN ; M. Richard GESLIN, absent, a donné pouvoir à M. Vincent GOUIN ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à Mme Catherine BAILLEUL ; M. Anthony TESSIER, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : Mme Lucie PAUL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 19

* * * * *

DEL-26-026 - Renouvellement du contrat avec la société SMA NETAGIS pour la gestion du système d'information géographique (SIG)

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 8 avril 2024, le conseil municipal a approuvé un contrat pour la gestion du système d'Information Géographique avec la Société SMA NETAGIS.

Ce contrat étant arrivé à échéance au 31 décembre 2025, il est proposé de renouveler cette prestation avec la société SMA NETAGIS dans les conditions suivantes :

- Les géomaticiens qui assurent l'exploitation du progiciel interviendront auprès des communes et de la communauté de communes sur la base d'un forfait de 30 jours d'intervention par an pris en charge par l'intercommunalité et répartis sur la base de la population municipale officielle 2022 en vigueur au 1^{er} janvier 2025, soit :
 - 5 jours pour la Ville de Châteaubriant ;
 - 2 jours pour les communes de plus de 3 000 habitants ;
 - 1 jour pour chacune des communes dont la population est située entre 1 500 habitants et 3 000 habitants ;
 - 0,5 jour pour chacune des communes de moins de 1 500 habitants,
 - le reste du forfait est dédié aux exploitations du SIG par les services de la Communauté de Communes.
- Le coût de la prestation prise en charge par la Communauté de Communes s'élève annuellement à 23 085,00 € HT soit 27 702,00 € TTC.

Toute prestation supplémentaire, au-delà de ce forfait de 30 jours, sollicitée par les Communes ou la communauté de communes fera l'objet d'une facturation par la société SMA NETAGIS directement auprès du commanditaire sur la base d'un bordereau de prix unitaire négocié, annexé à la convention jointe à la présente délibération. Dans ces conditions, le contrat avec la société SMA NETAGIS devra être signé par la communauté de communes ainsi que par chacune de ses 26 communes membres.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS, la communauté de communes et les communes membres pour la gestion du Système d'Information Géographique ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat ou tout autre document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. **APPROUVE** le contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS, la communauté de communes et les communes membres pour la gestion du Système d'Information Géographique ;
2. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat ou tout autre document s'y rapportant.

Erbray, le 9 mars 2026

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

Date et heure de réunion : 9 mars 2026 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Maire

Date de convocation : 3 mars 2026

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Noël BEAUDOIN ; M. Richard GESLIN, absent, a donné pouvoir à M. Vincent GOUIN ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à Mme Catherine BAILLEUL ; M. Anthony TESSIER, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : Mme Lucie PAUL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 19

* * * * *

DEL-26-027 - Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant l'accompagnement du Centre de de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire-Atlantique,

Vu les avis défavorables du Comité social territorial réuni en F3SCT en date du 6 février et du 3 mars 2026 ;

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, la collectivité a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec les services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire-Atlantique, et plus particulièrement le service prévention des risques professionnels. L'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication sur ce sujet,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Le document unique sera consultable par voie matérialisée auprès de direction générale des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. **VALIDE** le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération ;
2. **APPROUVE** l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation

Erbray, le 9 mars 2026

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET

